

ORNEX |

Le Syndicat intercommunal d'électricité de l'Ain sur la sellette au conseil municipal



Le conseil municipal a accueilli au sein de la majorité une nouvelle conseillère, Viviane Arbex, qui terminera la mandature. Photo Le DL/G.D.

Fréquemment, un point de l'ordre du jour qui apparaît mineur prend soudainement de l'ampleur et génère un débat lors du conseil municipal. La preuve ? La discussion fournie, entamée lors des modifications statutaires concernant le Syndicat intercommunal d'électricité de l'Ain (SIEA), soumises au conseil municipal, mais adoptées précédemment en assemblée générale de l'organisme, avant que l'objet ne passe devant chaque commune qui en décide.

Une modification et un ajout à l'article 6, qui stipule que "les quotes-parts contributives des membres sont modulées en fonction de la nature des travaux mis en œuvre par le SIEA. Ces

modalités étant définies par le Syndicat".

La gestion du syndicat critiquée par la Cour des comptes

Cette modification a interpellé, Jacques-Antoine Duret. Il s'est demandé qui faisait quoi entre la commune et le Syndicat, que lui a-t-on délégué ? « La gestion du syndicat a été vertement critiquée par la Cour des comptes. Des communautés de communes ne veulent plus garantir ses emprunts », a-t-il ajouté.

Et si la situation financière du syndicat – en raison notamment de l'installation de la fibre optique dans le département – est reconnue comme précaire, pour ne pas dire délicate, la contribution

par habitant est passée de 14 centimes à... 3,18 euros. Le SIEA attendrait une subvention de sauvetage de la Région pour redresser sa situation.

Sous-jacente dans le débat, l'éventualité de quitter le syndicat en 2021, au renouvellement de la convention. « La commune souhaitant prendre en charge son éclairage public, son investissement et son entretien », a laissé entendre Willy Delavenne, maire-adjoint et délégué au SIEA. Six communes gessiennes ont voté contre cette modification statutaire. 15 conseillers ont voté contre cette dernière, six se sont abstenus et un seul a été favorable.